

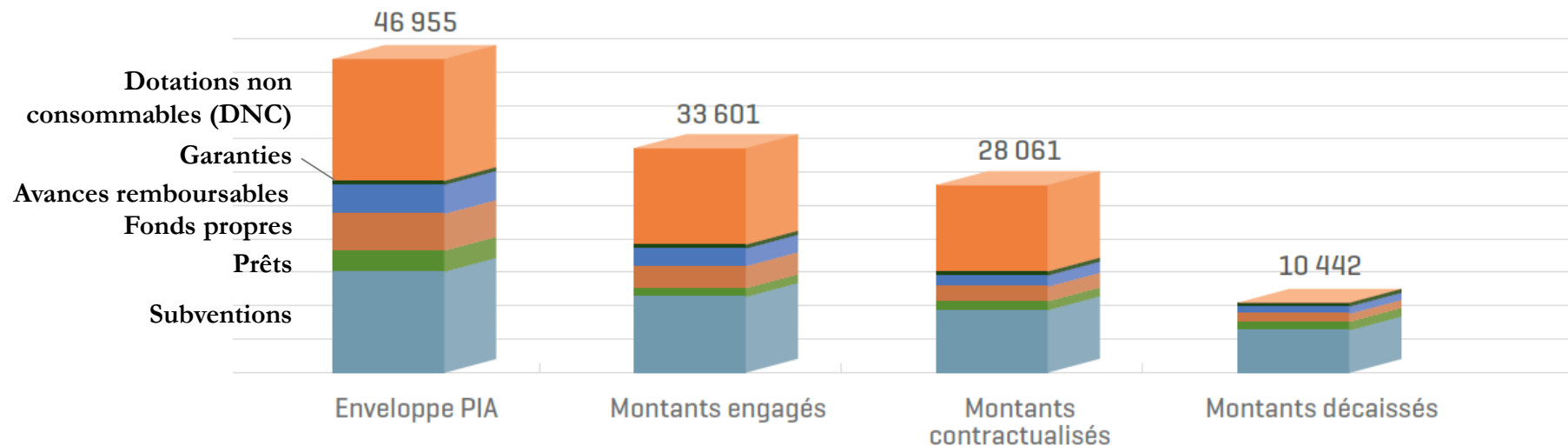


Le Concours d'innovation numérique

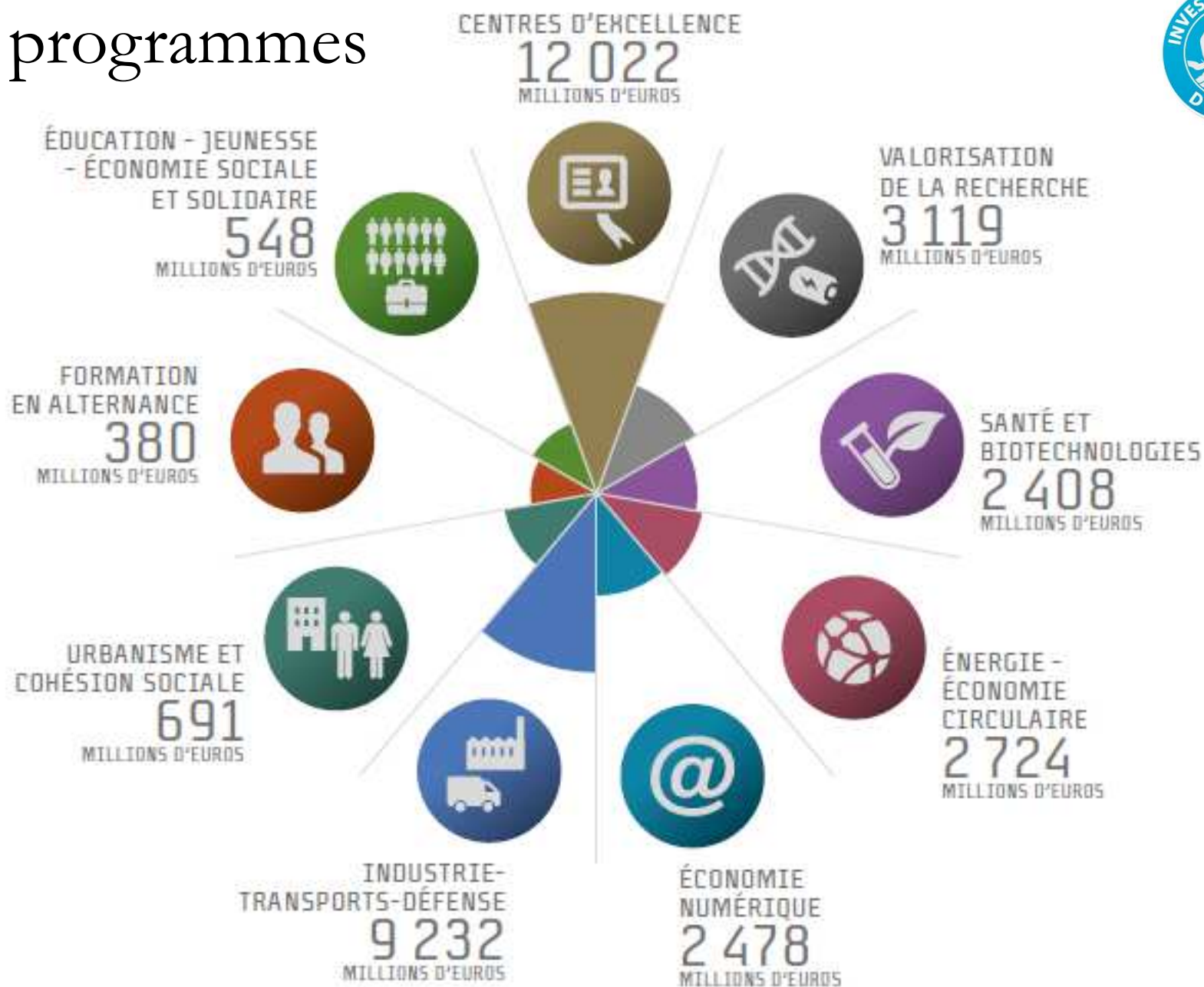
Paris, le 4 juin 2015

- **Le PIA**
- Le Concours d'innovation numérique

Le PIA : 47 milliards d'euros, dont 37 déjà engagés



9 programmes

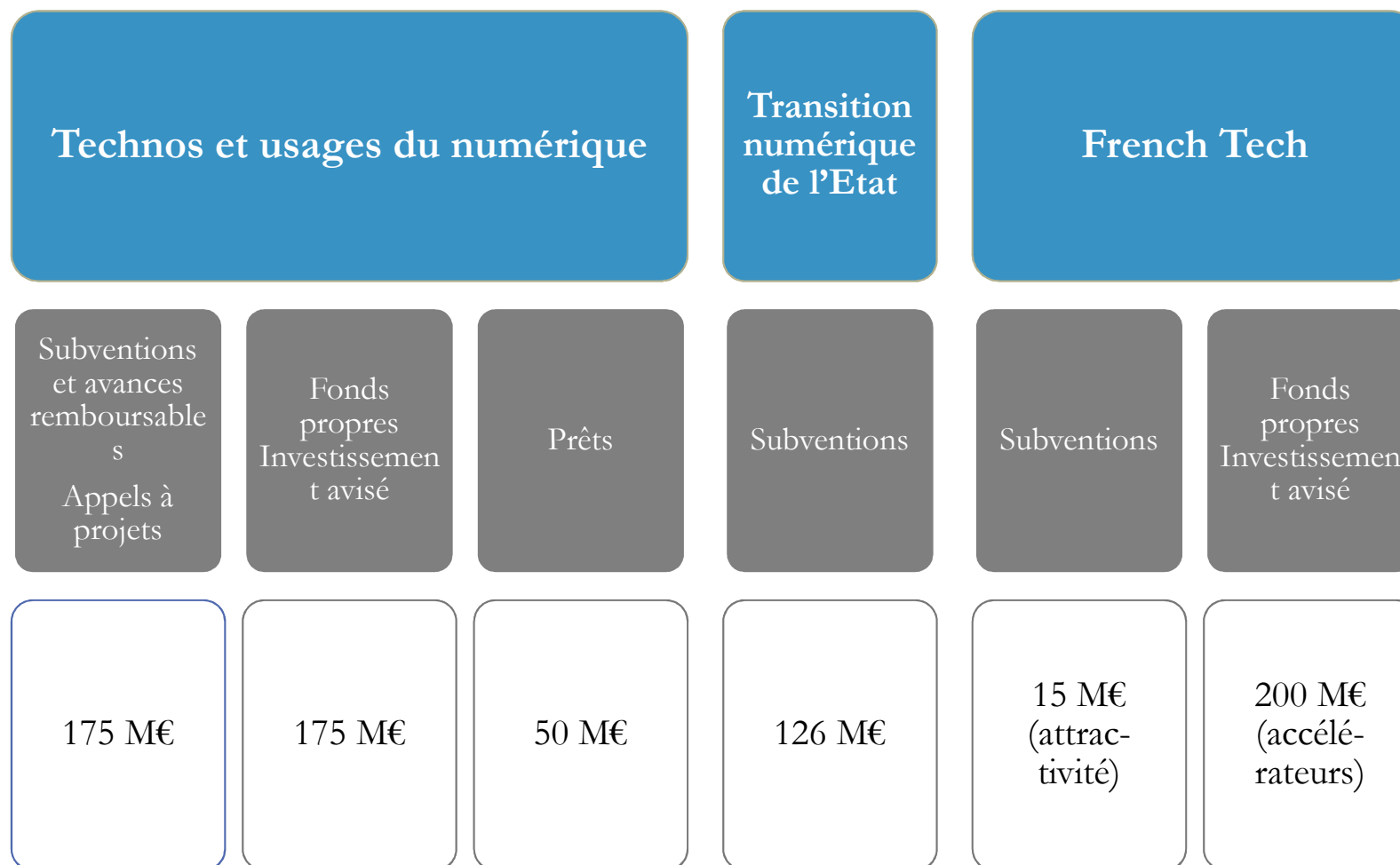


Le programme économie numérique sur le PIA 1



Subventions et Avances remboursables Appels à projets		Fonds propres Investissement avisé		Prêts
Technos et usages	Territoire de soins numérique	FSN Projets	FSN PME Ambition numérique	Prêts numériques
878,5 M€ 23 AAP et 2 AMI <i>3 AAP en cours</i>	80 M€ 5 territoires sélectionnés dont l'Ile-de-France	246 M€ Cloud computing Valorisation de contenus culturels	300 M€ Fonds de capital-risque et capital-développement Quelques participations : Netatmo, Sigfox, Scality...	300 M€ Prêts bonifiés pour la transition numérique des PME/ETI

175 M€ de subventions et AR sur le PIA 2 pour le programme économie numérique



- Le PIA
- **Le Concours d'innovation numérique**

Objectifs de l'appel à projets



Accélérer et amplifier des projets de **développement de produits ou services disruptifs**, basés sur les technologies numériques et avec une forte ambition marché



Les thématiques

Projets démontrant des innovations fortes, avec une ambition marché élevée, et s'inscrivant dans au moins un des 8 domaines applicatifs prioritaires :

- **Mieux vivre** : santé, sport, bien-être
- **Partager** : biens communs, consommation collaborative
- **Mieux apprendre et se cultiver** : culture, média, loisirs, éducation
- **S'entraider** : services à la personne, bien social,
- **Mieux se déplacer** : ville, tourisme et mobilité
- **Mieux consommer** : paiement, finance, commerce
- **Mieux produire** : biens de consommation, usine du futur
- **Construire une croissance verte** : environnement, économies d'énergie



Caractéristiques des projets et des porteurs

- Taille, durée et aspect collaboratif des projets :
 - De l'ordre de 0,5 à 3 M€ d'assiette (soit de 0,2 à 1,5 M€ d'aides)
 - Durée moyenne de 12 à 18 mois
 - Projets mono-partenaires ou collaboratifs
- Porteurs des projets :
 - Startups/PME (et ETI dans le cadre d'un projet collaboratif)
 - Des laboratoires et des grandes entreprises peuvent participer aux projets mais ils ne seront pas financés



Taux d'aide maximaux

	Projet mono-partenaire	Collaboration entre plusieurs partenaires
Petites entreprises	45%	50%
Moyennes entreprises	35%	
ETI	-	35%

- **Petite entreprise** : moins de 50 salariés **et** chiffre d'affaires annuel ou total du bilan < 10 M€
- **Moyenne entreprise** : entre 50 et 250 salariés **et** chiffre d'affaires annuel ou total du bilan compris < 50 M€
- **ETI** : entre 250 et 4999 salariés **et** chiffre d'affaires annuel < 1,5 Md€ ou total bilan < 2 Md€

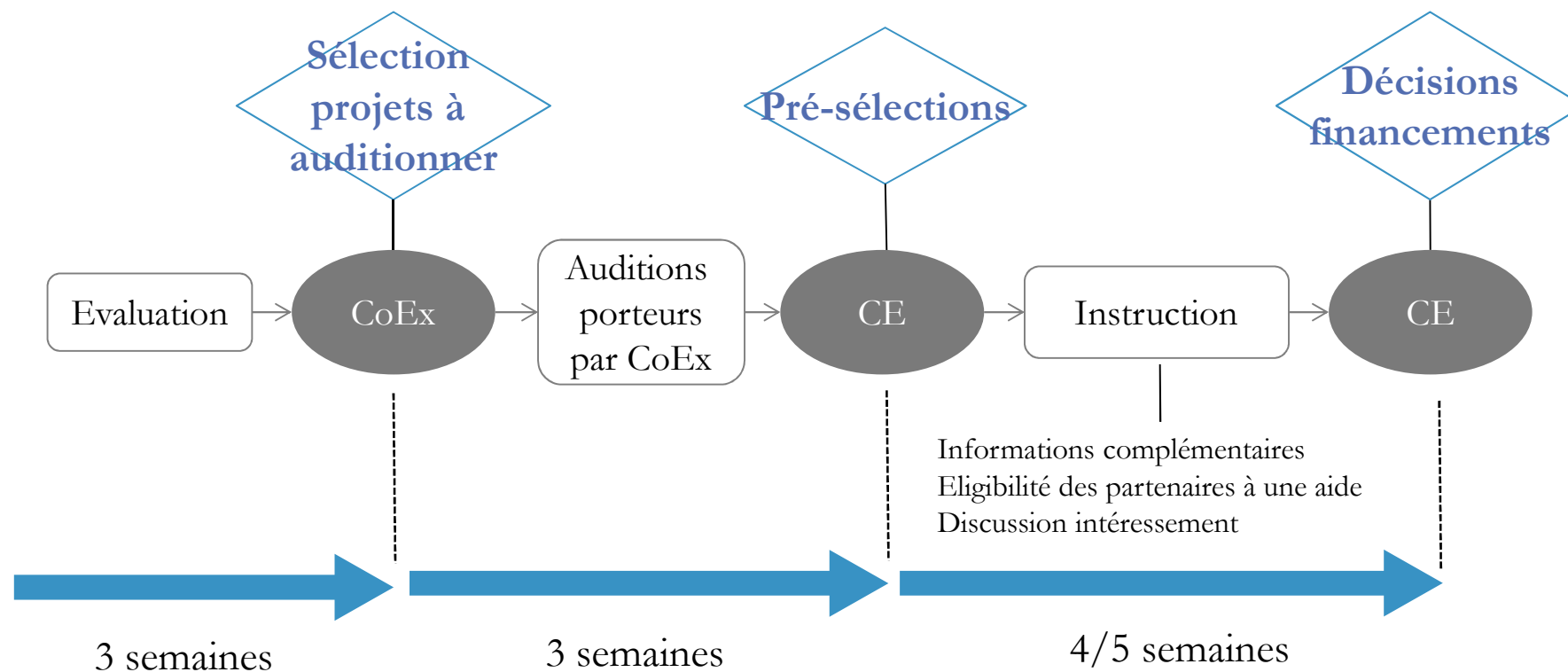


Intéressement de l'Etat

- Les soutiens aux entreprises feront l'objet d'un intéressement de l'Etat aux résultats du projet sous la forme d'un retour financier
- Les aides allouées prendront la forme de 50 % de subventions et 50 % d'avances remboursables
- Remboursement forfaitaire de l'avance remboursable déterminé suivant le CA issu du projet ou en cas de succès technique – choix à faire lors de la phase d'instruction

Critère	Remboursement	Echéancier
Economique	Sauf absence de CA	Forfaitaire sur 4 ans
Technique	Sauf échec technique	à partir de la 2 ^{ème} année après la fin du projet

Déroulement de l'AAP



CoEx: comité d'experts
CE : comité d'engagement

Calendrier



- Appel à projets **ouvert en continu** avec 3 relèves par an
- Relèves pour 2015 :
 - 8 juillet
 - 4 novembre
- Sélections :
 - septembre pour la relève de juillet
 - janvier 2016 pour la relève de novembre